



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITÉE

UNEP/CBD/COP/12/L.29
17 octobre 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Douzième réunion

Pyeongchang (République de Corée), 6-17 octobre
2014

Point 16.3 de l'ordre du jour

DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET SANTÉ HUMAINE

Projet de décision proposé par la présidente du groupe de travail I

La Conférence des Parties,

1. *Accueille avec satisfaction* les résultats des ateliers régionaux de renforcement des capacités, pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, sur les interdépendances entre la diversité biologique et la santé humaine organisés par le Secrétariat et l'Organisation mondiale de la Santé en collaboration avec FIOCRUZ et d'autres partenaires, et *invite* les Parties concernées à utiliser les rapports de ces ateliers pour mettre à jour ou mettre en oeuvre leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;

2. *Encourage* les Parties à tenir compte des liens entre la diversité biologique et la santé dans la préparation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, les plans de développement et les stratégies nationales pour la santé, notamment en les harmonisant avec les engagements internationaux concernés comme la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique et la Déclaration de Changwon sur le bien-être humain et les zones humides, selon qu'il convient;

3. *Encourage* les Parties et les autres gouvernements à promouvoir la coopération entre les secteurs et les organismes chargés de la diversité biologique, et ceux responsables de la santé humaine;

4. *Reconnaît* la valeur de l'approche « Un monde, une santé » pour traiter la question intersectorielle de la diversité biologique et de la santé en tant que stratégie intégrée conforme à l'approche par écosystème (décision V/6) qui tient compte des corrélations complexes entre humains, microorganismes, animaux, végétaux, agriculture, vie sauvage et environnement;

5. *Reconnaît* la pertinence de l'initiative intersectorielle sur la diversité biologique au service de l'alimentation et de la nutrition pour les liens entre la diversité biologique, l'alimentation, la nutrition et la santé;

6. *Accueille avec satisfaction* l'état d'avancement de la préparation du rapport intitulé *Connecting Global Priorities: Biodiversity and Human Health, A State of Knowledge Review*, élaboré par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'Organisation mondiale de la santé et

² Decision VIII/23

d'autres partenaires, et *prie* le Secrétaire exécutif de finaliser ce rapport en tenant compte des remarques communiquées pendant son examen par les pairs;

7. *Souligne* la pertinence des corrélations entre la diversité biologique et la santé humaine pour le programme des Nations Unies pour l'après-2015 et les objectifs du développement durable et, dans ce contexte, *invite* les Parties et les autres parties prenantes à prendre en compte les informations que contient le rapport intitulé *Connecting Global Priorities: Biodiversity and Human Health, A State of Knowledge Review* pour recenser les possibilités d'appuyer mutuellement la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et les stratégies, plans et programmes nationaux pour la santé humaine;

8. *Invite* les Parties à tenir compte de la contribution des connaissances traditionnelles et des pratiques coutumières à la santé humaine;

9. *Prie* le Secrétaire exécutif, sous réserve des ressources disponibles, de :

a) préparer un rapport sur les conséquences des conclusions du rapport intitulé *Connecting Global Priorities: Biodiversity and Human Health, A State of Knowledge Review* pour les travaux menés au titre de la Convention aux fins d'examen par une réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques précédant la treizième réunion de la Conférence des Parties;

b) suivre les résultats de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition et de faire rapport sur les éléments de coopération possibles avec la Convention;

c) outre le paragraphe 28 de la décision XI/6, exécuter des activités pertinentes selon qu'il convient pour l'élaboration d'indicateurs sur la diversité biologique et la santé humaine, compte tenu des travaux envisagés dans le paragraphe 20 b) de la décision XII/†;

d) poursuivre les efforts dans le cadre du programme conjoint du Secrétariat et de l'Organisation mondiale de la santé, y compris des ateliers régionaux de renforcement des capacités dans d'autres régions, sur les corrélations entre la diversité biologique et la santé, et de faire rapport des résultats sur les travaux de collaboration sur la diversité biologique et la santé à la 68^e Assemblée mondiale de la santé ainsi qu'à la Conférence des Parties à sa treizième réunion;

e) collaborer plus étroitement sur les corrélations entre la diversité biologique et la santé avec d'autres organisations concernées, y compris l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Union mondiale pour la nature, Biodiversity International, Future Health, EcoHealth Alliance, FIOCRUZ, ainsi qu'avec des initiatives telles que l'Initiative COHAN et Diversité biologique et santé communautaire, selon qu'il convient;

f) s'inspirant du rapport *Connecting Global Priorities: Biodiversity and Human Health* et en collaboration avec les partenaires scientifiques compétents, préparer une synthèse de l'information sur les corrélations entre la diversité biologique et les maladies infectieuses émergentes, y compris l'ébola, plus particulièrement les moteurs communs de l'appauvrissement de la diversité biologique et de l'émergence des maladies comme le virus Ebola, y compris les causes communes de l'appauvrissement de la diversité biologique et de l'émergence de maladies et les pratiques de gestion connexes et la contribution possible de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et de la gestion des écosystèmes à la réduction de l'émergence des maladies et des risques connexes pour la santé humaine, et identifier les prochaines étapes des travaux à cet égard;

g) en collaboration avec les programmes scientifiques internationaux pertinents, encourager la tenue de plus amples recherches sur le lien entre la diversité biologique et l'éclosion de maladies;

h) de faire rapport à une réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques précédant la treizième réunion de la Conférence des Parties.

† UNEP/CBD/COP/12/L.12.